

LA LETTRE D'INFORMATION DE LA  
MUNICIPALITÉ ET DES PARISOTAINS

# PETIT JOURNAL DE PARISOT

[WWW.PARISOT-TARN.FR](http://WWW.PARISOT-TARN.FR)

2

La vie de la  
commune

5

Création  
micro-forêt

10

Le portrait

11

Nos joies,  
nos peines

## ÉDITO



L'année a été marquée par des événements politiques, économiques et climatiques qui

ont eu une incidence sur notre vie quotidienne. Malgré ce contexte et grâce à votre participation, nous avons réussi à définir ensemble un projet ambitieux pour Parisot qui se développera sur les années à venir et prendra toute sa place dans le Plan local d'urbanisme intercommunal engagé par l'agglomération Gaillac-Graulhet.

A vos côtés, la commune se mobilisera en 2023 pour faire face aux enjeux de notre société.

Le principal est celui de l'énergie. Nous avons réduit l'éclairage public et accompagné les propriétaires désirant investir dans l'autoconsommation d'électricité. De nouveaux

investissements seront engagés pour baisser nos consommations (éclairage public à LED, programmeurs,...) en conformité avec le Plan Climat Air Energie Territorial adopté à l'échelle de l'agglomération en octobre dernier. Réduire l'impact de nos déplacements est une nécessité pour agir contre le réchauffement climatique mais aussi pour préserver nos finances (publiques ou privées). Dans ce cadre nous avons procédé à l'achat de bandes de terrain agricole pour la réalisation de liaisons douces entre les hameaux de la commune. Nous remercions les propriétaires pour leur compréhension et leur participation au développement de la commune.

La réduction de nos consommations de chauffage est également indispensable. Le remplacement de la chaudière au fioul de l'école par un autre dispositif moins carboné est à l'étude par l'agglomération qui va également mettre en place une installation photovoltaïque sur la toiture de l'école. Pour les particuliers « MaPrimeRenov » est un dispositif

de la région qui permettra d'être accompagné dans les travaux de rénovation énergétique.

La période que nous connaissons doit nous conduire à renforcer les efforts de solidarité, notamment pour ceux qui en ont le plus besoin. À notre échelle, nous devons tous faire des efforts pour soutenir nos producteurs, nos petits commerçants et pour consommer local.

Les 13 nouveaux logements à loyer modéré du Siouré répondent aux critères de la réglementation thermique et font partie des dispositifs de solidarité que nous poursuivrons de manière à répondre à la demande locale croissante.

En ce début d'année commencera le recensement de la population. Les démarches sont dématérialisées mais pour les personnes qui le souhaitent une version papier reste possible. Votre implication est indispensable à son bon déroulement.

Je vous souhaite une très bonne année 2023.

*Sébastien Charruyer, maire*

## VIE DE LA COMMUNE

### LIAISON PIÉTONNE

#### DU VIGNÉ AU SIOURÉ

Suite au Plan Guide, le conseil municipal a décidé d'engager la création d'une liaison piétonne le long de la route du Pastel en partant de la place Saint Jacques jusqu'au Vigné, et de la route de Rabastens jusqu'au terrain de tennis.

Ce projet sera intégré dans un programme de liaisons douces qui est déjà engagé. Il s'intègre dans le cadre de l'opération «cœur de village», et est, à ce titre, éligible aux aides de la région Occitanie, du département du Tarn et de l'agglomération Gaillac-Graulhet.

### TRAVAUX

#### ENFOUISSEMENT DE LA FIBRE

Un programme d'enfouissement de la fibre d'un montant de 28 497€ HT a été réalisé pour éviter d'installer des poteaux sur plus d'un kilomètre, route de la Plaine, en entrée du village.



Chambre de tirage sur le bas-côté de la route de la Plaine.

#### ENTRETIEN DE LA VOIRIE

Cette année, 1,5 km de voirie a été remis à neuf pour un montant de 37 577 € HT. Les travaux ont été réalisés par l'entreprise Carcelier dans le cadre d'un suivi réalisé par la communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet.

La sécheresse a entraîné de nombreuses fissurations sur nos routes communales. L'État a ouvert une enveloppe destinée aux communes pour réparer les tronçons les plus affectés.

Le programme 2023 sera plus important que les années précédentes et nous permettra de bénéficier de 40% de subventions. Il est primordial d'effectuer ces réparations afin de limiter des interventions plus lourdes pour l'avenir.

## RÈGLEMENT DU CIMETIÈRE

### REPRISE DE CONCESSION

Le règlement du cimetière a été mis à jour et affiché à l'entrée des cimetières Saint Jacques et Sainte Sigolène. Nous avons également démarré une procédure de reprise de concessions abandonnées.

### QU'EST-CE QU'UNE CONCESSION FUNÉRAIRE ?

Une concession funéraire est un emplacement dans un cimetière (caveau, tombe). Ce peut être aussi un emplacement réservé aux urnes funéraires dans un columbarium (bâtiment pourvu de niches destinées aux urnes contenant les cendres des personnes incinérées). Le contrat signé avec la commune (acte de concession) précise les bénéficiaires et la durée de la concession.

Pour avoir le droit d'être inhumé dans une commune, il faut être dans l'une des situations suivantes :

- être décédé dans la commune, quel que soit le domicile de la personne,
- être domicilié dans la commune,
- être inscrit ou remplir les conditions pour être inscrit sur les listes électorales de la commune si on habite à l'étranger,
- bénéficier d'une concession familiale.

Il est utile de consulter le règlement intérieur du cimetière avant de déposer votre demande. Les concessions peuvent être de 3 types :

- individuelle, c'est-à-dire réservée à la personne qui l'a acquise,
- collective, c'est-à-dire réservée aux personnes désignées dans l'acte de concession,
- familiale, c'est-à-dire réservée à la personne qui l'a acquise et aux membres de sa famille.

### À SAVOIR

La concession est un simple droit d'usage. La commune reste propriétaire du terrain. Attention, à Parisot nous ne délivrons que des concessions



trentenaires.

La durée d'une concession funéraire commence à la date de son acquisition. Le prix d'une concession est fixé par le conseil municipal. Il est, à ce jour, de 330€ pour une surface de 6m<sup>2</sup> (2x3m) et de 850 € pour une case de columbarium. La concession appartient à la personne qui l'a acquise ou à ses acquéreurs s'ils sont plusieurs.

Après le décès de la personne titulaire de la concession, elle appartient à son(s) héritier(s) : personne(s) désignée(s) par la loi ou par un testament pour recueillir la succession d'une personne décédée. Si l'un des héritiers paie le renouvellement de la concession, le paiement vaut pour TOUS les héritiers.

### À NOTER

La commune peut reprendre une concession dans les cas suivants :

- non-renouvellement d'une concession à durée limitée,
- concession en état d'abandon.

### NON-RENOUVELLEMENT D'UNE CONCESSION À DURÉE LIMITÉE

Si vous ne demandez pas le renouvellement d'une concession à durée limitée, la commune peut la reprendre. La reprise peut intervenir après un délai de 2 années suivant l'échéance de la concession. La mairie

informe de son intention de reprendre la concession par l'un des moyens suivants :

- courrier,
- panneau au pied de la sépulture.

### CONCESSION EN ÉTAT D'ABANDON

Si vous n'entretenez pas une concession (perpétuelle ou trentenaire), la commune peut constater son état d'abandon. Elle peut alors entamer une procédure de reprise si les 4 conditions suivantes sont réunies :

- la concession a plus de 30 ans,
- la dernière inhumation remonte à 10 ans au moins,
- la famille ou la personne chargée de l'entretien de la concession est informée,
- un délai d'attente de 1 an à partir du constat d'abandon est respecté.

La mairie prévient, si elle les connaît, les personnes suivantes :

- descendants (ou successeurs) des propriétaires de la concession,
- éventuellement, personnes chargées de l'entretien de la concession.

### À SAVOIR

Si l'adresse de la famille est inconnue, un avis est affiché à la mairie et à la porte du cimetière.

## VOIE UNIQUE CHEMIN DE LA MOULINE

L'aménagement de places de stationnement le long du sens

unique du chemin de la Mouline a pour conséquence un rétrécissement significatif de la voie de circulation.

Nous allons installer un panneau d'avertissement qui obligera certains engins agricoles hors gabarit à

emprunter la route de la Plaine et la route du Castéla pour rejoindre certaines parcelles.

## CONSEIL INTERCOMMUNAL DES JEUNES

### RENOUVELLEMENT PAR MOITIÉ DU CONSEIL DU CIJ

Pour le renouvellement partiel du conseil du CIJ, cette année, 13 élèves de CM2 se sont portés candidats. Les élections se sont déroulées à l'école de Peyrole : Léo Müller, Jules Marrocano, Capucine Lepers et Suzy Routaboul ont été élus.

Le premier conseil a eu lieu le lendemain avec l'élection du nouveau maire et de ses adjoints : Lylian Fraisse a été élu maire, Jules Marrocano 1<sup>er</sup> adjoint et Clara Condat 2<sup>ème</sup> adjointe.

L'équipe va tout faire pour que cette année se passe super bien.



## MODIFICATION DU PLU ET ÉLABORATION DU PLUI

La communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet est compétente en matière de documents d'urbanisme. Elle a engagé la modification du PLU à la demande de la commune. Dans l'attente du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) qui viendra remplacer les PLU communaux en 2025, ces derniers peuvent évoluer sans compromettre les orientations générales du PADD (Projet d'Aménagement de Développement Durables).

Le projet de modification du PLU de Parisot consiste à :

- permettre un projet d'hébergement touristique à proximité de Nacaire,
- supprimer l'emplacement réservé n°7 dans le but protéger la haie en bordure du lotissement du Siouré,
- protéger un chêne remarquable derrière l'école,
- adapter les règles d'implantation graphique dans la zone U1 du centre ancien,
- adapter le règlement écrit

pour faciliter l'instruction des autorisations d'urbanisme. Ces modifications sont motivées dans le rapport de présentation.

Le projet a reçu un avis favorable des personnes publiques associées et sera soumis à l'enquête publique en ce début d'année. Les habitants pourront le consulter en mairie et sur le site internet de la commune et pourront formuler des observations pendant toute la durée de l'enquête (1 mois). Mme la commissaire enquêtrice recevra les personnes désirant se renseigner sur le projet lors des trois permanences fixées au :

- lundi 23 janvier de 9h à 12h,
- samedi 11 février de 9h à 12h,
- vendredi 24 février de 9h à 12h.

L'élaboration du PLUi a commencé par l'établissement du diagnostic territorial et de l'état initial de l'environnement. Les documents d'étude seront mis à disposition du public tout au long de la procédure sur le site de la communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet. Un registre est ouvert en mairie afin de recueillir vos observations. Vous pouvez également les transmettre depuis le site internet de la communauté.

## RÉUNION QUARTIER DU SIOURÉ

Samedi 26 novembre nous avons organisé une réunion de quartier au Siouré pour souhaiter la bienvenue aux 13 familles qui ont aménagé dans le collectif du 14 bis, rue du Siouré. Ce fut l'occasion de se présenter et de discuter entre élus, résidents du quartier et nouveaux venus.

Evidemment, nous avons mis en avant les services et commerces du territoire et nous les avons invités à découvrir les différentes associations qui animent notre vie locale.

Outre quelques détails d'organisation générale du collectif qui ont été rapportés à Maisons Claires (sortie des poubelles, éclairage des parkings...), un point est ressorti fortement de la réunion : la vitesse excessive des véhicules sur la route de Barrial. Deux propositions des habitants ont retenu notre attention :



- rendre les accès au lotissement prioritaires par rapport à la route de Barrial,
- ménager un chemin piétonnier le long de la route du Barrial jusqu'à l'aire de jeux.

Ces deux points seront mis à l'ordre du jour de la commission aménagement/travaux pour en évaluer les impacts et leur coût.

# LA MICRO-FORÊT DU GOUYRÉ



## UNE INITIATIVE CITOYENNE POUR PRÉSERVER NOTRE NATURE

Ce projet de micro-forêt est né de nos lectures autour de la thématique des arbres et de notre rencontre avec les membres du Projet Silva qui fédère des bénévoles pour planter dans le Tarn des forêts à partir d'essences locales présentes dans notre région depuis l'âge du Fer (il y a 2500 ans) et ayant résisté aux changements climatiques. Conscients de l'impact sur la nature généré par l'utilisation d'outils mécaniques pour l'entretien de notre jardin, nous avons décidé de dédier une grande partie de notre terrain à l'implantation d'une micro-forêt située Route de la Plaine à Parisot. Celle-ci couvre 2000 m<sup>2</sup> répartis en deux espaces. Bien que modeste en surface, elle sera bénéfique au rafraîchissement et à la qualité de l'air, elle contribuera à la stabilité des sols, à la diminution du bruit, à l'augmentation de la biodiversité, et sera source de bien-être. La méthode de plantation reprend les principes du botaniste japonais Akira Miyawaki qui consiste à planter de jeunes arbres de manière dense (plusieurs plants au m<sup>2</sup>). Cette méthode entraîne une coopération entre les arbres, notamment par le réseau racinaire et l'étalement dans le sous-sol du mycélium des champignons. Elle favorise la croissance rapide des arbres et permet d'obtenir une forêt sur une durée de 15-20 ans. Dans notre projet, pour le choix des essences et la disposition des plants il a fallu tenir compte de la nature du sol, drainante, acide et pauvre en matières organiques, ainsi que du climat très sec. L'analyse du sol a par ailleurs mis

en évidence une présence excessive de cuivre, une réminiscence des traitements répétés à la bouillie bordelaise des vignes qui composaient le paysage jusque dans les années 1970.

En amont de la plantation de la micro-forêt, le terrain avait été préparé par l'apport d'une épaisse couche de broyat de végétaux amenés par les voisins pendant une année. Une bonne occasion de transformer les déchets verts sur place et d'éviter les nombreux voyages vers une déchetterie. Une belle occasion aussi d'échanger sur notre projet et de faire mieux connaissance avec nos voisins. Des vieilles balles de foin apportées par des agriculteurs ont pu servir à pailler le sol après la plantation pour mieux protéger les jeunes plants contre le froid et la sécheresse.

Le terrain a été clôturé pour éviter l'abroustissement des plants par les chevreuils. La clôture sera retirée lorsque les arbres auront atteint une taille suffisante afin de maintenir la continuité écologique et d'apporter à ces animaux un couvert.

Les plans, au nombre de 1000, ont été choisis pour leur ancienneté et leur résistance aux conditions du lieu. Par opposition aux plantations à une ou deux essences dans un but d'exploitation, nous avons mixé les essences. Ont été plantés : *alisier, arbousier, aubépine, chêne rouvre, chêne vert, érable de Montpellier, houx, genévrier, merisier, noisetier, poirier sauvage et sureau*. La plantation s'est déroulée le 27 novembre 2021 avec l'aide d'une trentaine de bénévoles du Projet Silva à raison d'un arbre tous les 2m<sup>2</sup>. L'espace forestier ainsi créé est maintenant laissé à la nature sans



l'intervention de l'homme.

Une belle surprise après la canicule de l'été 2022, seulement 25 % des plants ont péri et plusieurs essences repartent du pied. Rendez-vous dans 10 ans pour un premier aperçu du développement de la micro-forêt du Gouyré et de sa biodiversité.

### Deux lectures incontournables :

Francis Hallé, *Plaidoyer pour l'arbre*, Editions Actes Sud, 2005.

Peter Wohlleben, *La vie secrète des arbres*, Editions Les Arènes, 2017.

### CONTACT ET RENSEIGNEMENTS :

Daniel Schaad 06 78 95 24 51  
d.schaad@wanadoo.fr

## RECENSEMENT DE POPULATION

Cette année, Parisot réalise le recensement de sa population pour mieux connaître son évolution, ses besoins et ainsi développer de petits et grands projets. L'ensemble des logements et des habitants seront recensés à partir du 19 janvier 2023.

### COMMENT ÇA SE PASSE ?

Une lettre sera déposée dans votre boîte aux lettres. Puis, un agent recenseur, recruté par la commune, vous fournira une notice d'information soit dans votre boîte aux lettres soit en mains propres. Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous faire recenser. Ce document est indispensable pour vous faire recenser, gardez-le précieusement.

Se faire recenser en ligne est plus simple et plus rapide pour vous, et également plus économique pour la commune. Moins de formulaires

imprimés, c'est aussi plus respectueux de l'environnement.

Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, des questionnaires papier pourront vous être remis par l'agent recenseur.

Si vous n'avez reçu aucun document d'ici le 20 janvier 2023, contactez la commune : 05 63 33 38 03 ou le 1<sup>er</sup> adjoint : 06 10 13 69 09.

L'agent recenseur, en l'occurrence, Odette Boyer, sera muni d'une carte tricolore d'agent accrédité.



### POURQUOI ÊTES-VOUS RECENSÉS ?

Le recensement de la population permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune.

Le recensement fournit également des statistiques sur la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, logements...

Pour nous, précise le maire, la mise à disposition de ces données nous permettra de mieux définir nos projections de développement dans l'élaboration du nouveau PLUi. Ces données permettront aussi de mieux orienter et de mieux anticiper les besoins de services et d'équipement.

## RECYCLAGE DE PNEUS

Sur proposition des élus des petites communes, la communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet a validé une opération d'enlèvement des stocks de vieux pneus présents sur les exploitations agricoles.

Chaque commune a organisé sa logistique en lien avec l'entreprise SOREGOM du Lot-et-Garonne chargée de leur transformation.

À Parisot ce sont 13 propriétaires qui détenaient des pneus sur des sites différents avec des quantités variables. Nous avons organisé un regroupement des plus petits gisements sur le site des ateliers municipaux afin de faciliter le chargement et le transport. Sur trois sites la quantité a justifié le transport par semi-remorque et le dernier site sera prochainement enlevé par camion benne. Ce sont ainsi près de 50 tonnes de pneus de la commune qui ont été recyclés.



Les pneus sont rétrocédés à des cimenteries qui, de ce fait économisent de l'énergie pour le fonctionnement de ses fours.

Pour l'aspect financier, SOREGOM facturera à chaque propriétaire 70€ par tonne de pneus, le solde étant pris en charge par l'agglomération. Nous pouvons nous féliciter de

cette belle initiative venue des petites communes rurales et de l'accompagnement pour le financement de l'opération par l'agglomération. Dans le même esprit, une discussion est en cours pour valoriser la matière organique des déchets verts locaux, par les exploitations agricoles.

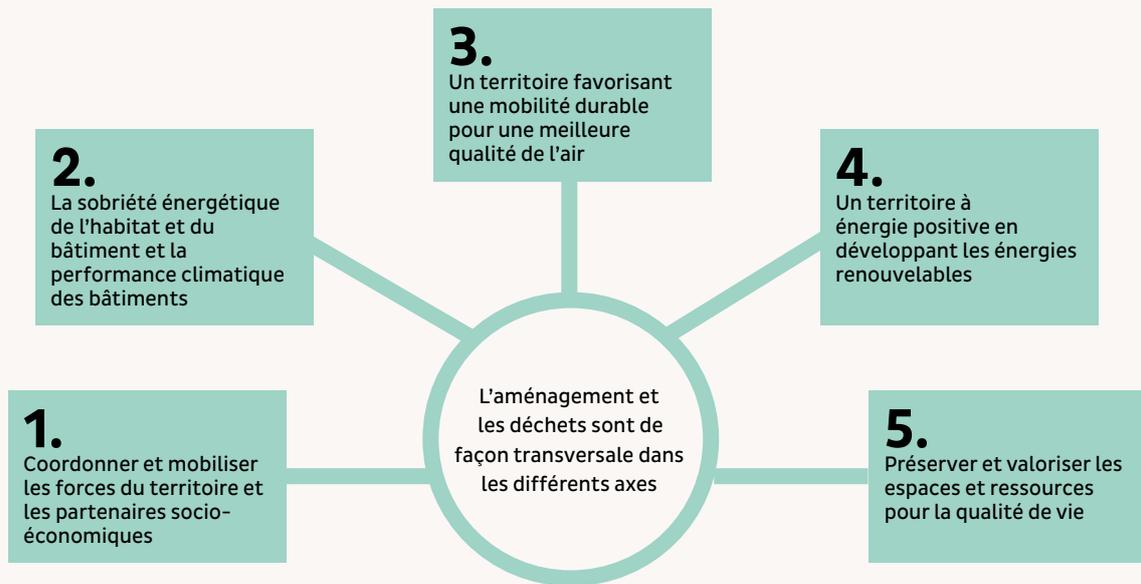
# PCAET, POUR UNE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Le PCAET (Plan Climat Air Énergie Territorial) a été adopté en octobre dernier. C'est l'outil opérationnel de coordination de la transition énergétique sur le territoire. Cette démarche locale engage le territoire à réduire ses émissions de Gaz à Effet de Serre (GES), à réduire sa dépendance aux énergies fossiles et se préparer aux impacts du changement climatique. Le PCAET est composé d'un diagnostic, d'une stratégie retenue et d'un plan d'action.

L'objectif du PCAET est de diviser par 2,5 nos consommations d'électricité et de multiplier par 3,3 nos productions d'électricité renouvelable d'ici à 2050. Le point d'équilibre entre la consommation et la production d'ENR étant fixé à 2040. Le plan d'actions est multi-partenarial. Il est porté par les collectivités du territoire et les acteurs locaux pour 6 ans. Il est évolutif et ouvert à toutes nouvelles actions. 36 grandes actions ont été établies.

Suite à la consultation publique du printemps dernier, la mobilisation du public sur la thématique de l'éolien a permis de revoir la stratégie communautaire sans retenir de développement du grand éolien. Le PCAET et sa synthèse sont disponibles sur le site internet de la communauté : [www.gaillac-graulhet.fr](http://www.gaillac-graulhet.fr)

<h2>1 FACTURE ÉNERGÉTIQUE</h2> <p>172 millions € 5 532 € an / ménage</p>	<h2>2 CONSOMMATION D'ÉNERGIE</h2> <p>TERRITOIRE 1 807 GWh/an PAR HABITANT 24,7 MWh</p>	<h2>3 ÉMISSIONS DE GES</h2> <p>TERRITOIRE 503 kt CO<sub>2</sub>e PAR HABITANT 4,1 t CO<sub>2</sub>e</p>	<h2>4 ÉNERGIES RENOUVELABLES</h2> <p>PRODUCTION 243 GWh POTENTIEL 2050 1 915 GWh</p>
--	--	---	--



## SIMPLIFICATION DU TRI

À partir du 1<sup>er</sup> janvier, plus de recyclage grâce au geste de tri des habitants. Tous les emballages et papiers pourront être déposés dans le bac jaune, bien vidés, en vrac et non imbriqués pour être recyclés :

- les emballages métalliques (bouchons, capsules, couvercles de pot, blister de médicaments),
- les papiers et les cartons,
- les briques alimentaires, boîtes, barquettes, films, sachets, filets, pots de yaourt,
- tous les emballages plastiques (flacon, bidons, tubes)



## ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES (APE)

L'association des Parents d'Elèves de Parisot/Peyrole (A.P.E) est une association (loi 1901) de parents bénévoles. Le but de l'association est d'organiser 2 types d'actions :

- des manifestations festives pour animer les écoles et créer des moments de convivialité.
- des animations pour récolter des fonds qui sont entièrement utilisés pour financer des projets et acheter du matériel pour les deux écoles.

L' A.P.E. de Parisot/Peyrole compte cette année 12 bénévoles. Cette nouvelle équipe motivée et dynamique composée de 4 hommes et de 8 femmes, a décidé de donner le meilleur d'elle-même afin de continuer à apporter un soutien financier à nos écoles et partager des moments de plaisir avec les enfants et leur famille.

Cette année les actions déjà réalisées ou en cours sont :

- stand buvette au vide-grenier du 11 novembre organisé par *Paquita Part en Live*,
- vente de chocolat et de vin pour Noël,
- tombola de Noël,
- marché de Noël des écoles (9 décembre) avec le soutien de l'ALAE,
- distribution de poches de friandises confectionnées et offertes par l'A.P.E. à tous les enfants.

D'autres événements seront réalisés avec en point d'orgue la kermesse de fin d'année. Événement attendu autant par les enfants que les parents, enseignants et membres de l'ALAE.

Tout au long de l'année, nous répondons aux besoins de l'école de Parisot et de Peyrole en matière de renouvellement de petit matériel sportif et de jeux pour la cour de récréation, mais aussi pour toutes les sorties culturelles proposées par le corps enseignant.

L'association est ouverte à toute personne désireuse de venir participer aux actions que nous menons!

N'hésitez pas à vous faire connaître si vous souhaitez nous rejoindre, car la mobilisation pour notre association concerne 170 élèves, nous ne sommes jamais de trop !



## ADMR (AIDE À DOMICILE EN MILIEU RURAL)

L'association ADMR Terre des Sigillées a pour missions de :

- Permettre à tous de mieux vivre à domicile avec l'aide de professionnels recrutés et dirigés par une équipe de bénévoles bien implantée dans nos localités et à l'écoute de vos besoins.
- Aider en favorisant l'autonomie de chaque personne accompagnée.
- Encourager la participation de tous pour développer des liens solidaires et animer la vie locale.

Aujourd'hui, l'association soutient principalement des personnes âgées, des personnes en situation de handicap mais aussi des familles. Notre structure propose des services d'aide à l'entretien du logement, d'accompagnement à la réalisation des actes essentiels de la vie quotidienne et de garde d'enfants.

Notre association intervient principalement à : Montans, Parisot, Peyrole, Loupiac.

En accord avec les orientations de son projet qui repose sur les valeurs fondamentales du réseau ADMR, universalité, proximité, respect, relation de confiance, interventions individualisées et citoyenneté, l'association veille depuis plus de 70 ans à la mise en œuvre de ses valeurs et à apporter un service de qualité qui ne pourraient exister sans le bénévolat.

Vous vous reconnaissez dans ces valeurs, vous souhaitez exercer vos talents auprès d'une équipe investie et vous souhaitez vous engager, venez rencontrer les bénévoles de l'association tous les lundis de 9h à 12h : 47, chemin du Mas Viel 81600 Montans.

Du lundi au vendredi 9h à 12h  
05 63 57 69 36 - parisot@admrtarn.fr



## COMITÉ DES FÊTES

Ce vendredi 11 novembre, l'équipe de Paquita était en place de bonne heure et de bonne humeur pour accueillir les 190 exposants. Chacun sa mission : sécurité, placement, renseignement ... Une belle équipe qui s'agrandit, très complémentaire et qui a fait de cette journée une organisation à la quasi-perfection ! Exposants et chineurs ont trouvé bonnes affaires, un espace restauration apprécié et une météo printanière. L'équipe de Paquita se prépare maintenant pour son festival de Pentecôte !



## CHEMINS DE RANDONNÉE

L'association du Patrimoine a réalisé cet été le balisage de la boucle de la Brogne qui part de la place du village, traverse la commune jusqu'au lieu dit le Crudel en passant par les côteaux de Guillejon offrant par temps clair de belles vues sur les Pyrénées.

Le balisage de ces 9 km de chemins sera complété par la mise en place au printemps de panneaux de signalisation financés par la commune.

Chaque année l'association organise deux matinées de nettoyage des chemins les premiers dimanches de juin et décembre.

## PÉTAN-CLUB

Le Pétan-Club de Parisot est une association loisirs, dédiée à la pratique de la pétanque mais non affiliée à la Fédération Française de Pétanque et Jeu Provençal (FFPJP). Ses adhérents se réunissent tous les vendredis soir à 21h de mai à octobre sur la place du Lavoir.

En juillet, le club organise un « concours famille », gratuit, réservé aux adhérents et leurs

proches, ainsi qu'un autre concours réservé uniquement aux adhérents « le trophée Jacky Pradelles » en septembre. Ces deux manifestations sont suivies d'un repas.

Le club accueille les joueurs débutants mais également les plus aguerris dans une ambiance chaleureuse et amicale. « Pas de pression, que du plaisir ! »

Claude Rolland 05 63 40 47 23



## MARIE DIEUX VIEL



Originaire de la Picardie, Marie après un BTS Modélisme a passé un DMA Costumier (Diplôme des Métiers d'Arts) en 2003.

Elle a commencé sa carrière à Paris en tant qu'intermittente du spectacle (appelée en fonction des besoins), pour différents ateliers parisiens spécialisés dans les costumes à destination des films, théâtres et autres.

Un projet de vie était de descendre dans le Sud. Après St-Sulpice, c'est en 2007 que la famille arrive dans notre village pour s'installer à Maisonnenque. Avec l'arrivée des enfants elle décide de mettre sa carrière en pause pour se consacrer à sa vie de famille. Les enfants grandissants, c'est en 2014 qu'elle crée *Au Cœur de l'Étoffe*. À cette occasion elle est sous-traitante d'un tapissier-décorateur de Gaillac, elle se forme donc sur le « tas » à la rénovation de fauteuils. En parallèle

elle continue les retouches, reprises et même créations et donne également des cours de couture afin de faire partager son savoir.

Marie, tournée vers l'écologie et dans le but de faire changer quelques mentalités et notre façon de consommer crée en 2018 la marque ACDE. Spécialisée dans le recyclage textile, avec la fabrication de lingettes multi-usages : le Tout'eco ainsi que d'autres produits lavables et réutilisables fabriqués localement. Elle anime des ateliers sur ce thème ; par exemple à la *Foire de la Récup et du Réemploi* de Graulhet fin novembre. Printemps 2022, besoin de revenir à son métier de cœur. Une opportunité se présente pour aller exercer son savoir sur les costumes du prochain film de Vincent Perez (« Maître d'Armes »), film historique (année 1890). Marie est affectée à l'atelier homme : « l'atelier tailleur », pour l'assemblage des chemises, pantalons, gilets, redingotes.

Les demandes continuent avec une mission pour le théâtre du Capitole sur le spectacle *Rusalka* (opéra inspiré de l'histoire de la petite sirène). Cette fois-ci Marie est sur « L'atelier Flou ». On y travaille des matières légères tel l'organza, la mousseline, mais aussi toutes les autres matières jusqu'au

cuir : les jupes de cette production n'avaient rien de « légères » pesant chacune plus de 6 kg, leur ourlet faisait 17 m d'envergure. Marie aide aussi au montage d'accessoires comme des colliers.

Le nombre d'heures de travail peut être impressionnant pour un costume ! Ce qui plait le plus à Marie, c'est la variété et la diversité de son travail, et surtout la rigueur du sur mesure : un art alliant technicité et précision.

La récompense ultime est d'assister au spectacle et de voir que le moindre détail qui passera inaperçu pour bon nombre de spectateurs a en fait toute son importance sur le costume et sur la beauté du spectacle.

Cet automne elle est remontée à Paris à l'Opéra Garnier pour la création de vestes tailleurs modernes destinées à un ballet classique.

Marie continue à promouvoir la marque éco-responsable ACDE et propose toujours des cours de couture aux particuliers ou en petit groupe sur demande.

Souhaitons à Marie la réussite dans ses projets actuels et à venir.

<https://www.acde-couture.fr>

## 1



*Note : Seules les personnes pour lesquelles nous avons reçu une autorisation de parution peuvent être mentionnées dans cette rubrique.*

## NAISSANCES

Toutes nos félicitations aux heureux parents et bienvenue à :

- **Marcel Bourniquel** né le 10 juillet 2022 à Lavaur
- **Victoria Martinez** née le 17 août 2022
- **Lola Raynaud** née le 19 juin 2022
- **Soline Roux Théodore** née le 24 février 2022
- **Gauthier de Terrasson de Montleau** né le 6 février 2022.

## MARIAGE

Nous souhaitons tous nos vœux de bonheur et prospérité à :

- **Brigitte Duhamel et Michel Molines** qui se sont mariés le 17 juillet 2021.
- **Virginie Vaissières et Thomas Torrice** dont le mariage a été célébré le 28 août 2021.

## DÉCÈS

- **Lucien Maffre** nous a quittés le 4 mars 2022 à l'âge de 84 ans
- **Henri Ginestet** est décédé le 21 février 2022 à l'âge de 93 ans
- **Yvon Cadaux** s'est éteint le 30 août 2022 à l'âge de 93 ans

Nous adressons nos condoléances à leurs familles et à leurs proches.

## ARRIVÉES AU VILLAGE

Bienvenue aux nouveaux habitants :

- **Catherine et Pascal Vit** qui ont aménagé au 3070, route de Rabastens
- **Élodie Gargallo et Benoît Grenet** qui habitent au 8, rue Len de l'el
- **Cyril Lanzalavi** qui s'est installé au 12, rue du Siouré.



## CONCOURS PHOTO

L'automne a été tardif et court ! Peu de temps pour les photographes pour trouver les belles couleurs avec la bonne lumière... Nous vous proposons de prolonger ce concours avec un thème hivernal. Vous avez donc jusqu'à fin février pour sillonner notre campagne et nous faire passer vos photos.

[mairie@parisot-tarn.fr](mailto:mairie@parisot-tarn.fr)

## SOLIDARITÉ VOISINS

C'est suite à des démarches suspectes à domicile en juin 2021 qu'est venue l'idée de créer un groupe pour ce quartier. Un habitant a alors pris l'initiative avec l'aide de l'application « WhatsApp » de rassembler plusieurs voisins. Ce groupe a ensuite grandi et compte actuellement une douzaine de participants. Le but est de signaler tout comportement ou véhicule suspect dans le hameau (surtout une vigilance accrue lors de cambriolages ou tentatives des derniers mois).

C'est un moyen d'échange dans un but de bienveillance.

Les habitants du Bousquet peuvent informer sur ce dernier des absences prolongées, des recherches de professionnels de santé et également des échanges de vœux pour la nouvelle année. Ce groupe n'est actif qu'à bon escient. Cette démarche méritait d'être mise à l'honneur et pourra peut-être susciter des idées dans d'autres quartiers.

## SAINTE SIGOLÈNE

Nous avons en projet de refaire partiellement l'enceinte du cimetière de Sainte Sigolène. Pour faciliter l'accès, l'entretien et l'embellissement, une bande de terrain autour du site a été acquise. Nous remercions pour cela la famille Calsou.



## ASSOCIATIONS LES ZYVETTES

### CAMPAGN'ART#3, LA NOUVELLE ÉDITION SE PRÉPARE

Après une très belle édition en 2021 qui a accueilli 1400 visiteurs en deux jours, l'association Les Zyvettes organisera la troisième édition de Campagn'Art les 26 et 27 août prochain, dans le cadre de sa biennale d'art contemporain.

Un appel à projet a été lancé pour sélectionner les futurs projets insolites et étonnants sur le thème « Au poil ». Amateurs ou professionnels, toutes les techniques sont autorisées, peinture, installation, céramique, photo, broderie, vidéo, textile, sculpture... c'est l'originalité du projet qui est attendue.

La manifestation se déroulera une nouvelle fois à Nicouleau à Parisot dans un grand parc avec des arbres centenaires et de multiples recoins, ce qui confère une ambiance unique à chaque projet. Le tout est orchestré pour rendre les œuvres encore plus étonnantes et s'intégrer au lieu.



Une ambiance festive et champêtre sera à nouveau au rendez-vous, avec des animations musicales, un lieu de restauration fait-maison et local.

Si vous voulez intégrer l'équipe, vous êtes les bienvenus. Vous pouvez aussi proposer d'héberger des artistes pendant le week-end.

Le dossier de candidature est disponible sur le site internet ou par mail. Clôture des candidatures le 1<sup>er</sup> avril.

Contact : Teddy Bélier 06 76 40 34 82  
[bonjour@leszyvettes.art](mailto:bonjour@leszyvettes.art) / [www.leszyvettes.art](http://www.leszyvettes.art)



Quelques vues des œuvres de Campagn'art#2 en 2021. De gauche à droite : Irène Vartan, Juli About, Alexandre Gérard, Alexandre Nicolas, Ariane Blanquet, Compagnie La Fabrique, Pédro Deffargues.

